

moovforfait  
Active ton forfait pour plus de minutes gratuites !

Tape : **\*555#** pour activer ton forfait.

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

www.moov.tg

26 min offertes

40 min offertes

18 min offertes

270 min offertes

\*Coût de souscription suivant le forfait activé.

moov no limit

groupe etisalat

N°728

du 29  
JUILLET 2014



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.6 En attente d'éventuelles signature et ratification

Seize pays  
d'Afrique de  
l'ouest approuvent  
un APE avec  
l'Union européenne

P.3 Entre son système d'enseignement supérieur et un marché du travail exigeant

## Le Togo recherche la meilleure stratégie de développement des compétences



Octave Nicoué Broohm, Ministre de l'Enseignement Supérieur

P.4 Sur les principaux marchés de la capitale  
Les indices Communications et Enseignement relativement stables sur plusieurs mois

P.7 La CEET plus proche de ces clients  
Deux nouvelles agences implantées à Avépozo et Kegué

P.7 Exploitation du Guichet unique du commerce extérieur au Togo

Le Premier Ministre officialise le démarrage de la 1ère phase Pilote Import Maritime

P.4 En attendant une rencontre de haut niveau à Lomé

Un texte en projet prend en compte la piraterie maritime



# PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
  - Politique
  - Economie
  - Société
  - Sport
  - Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

ET SI ON EN PARLE... Par Maurille Aferi**Maladie d'Alzheimer: vers un diagnostic plus simple et plus fiable**

**Plus d'une fois sur trois, le diagnostic de maladie d'Alzheimer serait erroné... Pour éviter ces nombreuses erreurs, une équipe internationale de chercheurs coordonnée par Bruno Dubois (UMRS 975 Inserm/Université Pierre et Marie-Curie/AP-HP) cherche à définir des critères de diagnostic plus fiables, notamment aux stades précoces de la maladie.**

La maladie d'Alzheimer est une maladie neurodégénérative. C'est la plus fréquente des démences (70 %). En France, le nombre de personnes souffrant de cette pathologie et d'autres démences est estimé entre 750.000 et un million, et devrait atteindre 1,29 à 1,40 million de patients en 2030. La maladie d'Alzheimer est due à une perte de neurones. C'est l'accumulation de certaines protéines cérébrales qui est à l'origine des lésions. La pathologie commence par des troubles de la mémoire. Puis viennent des difficultés à s'orienter dans l'espace et le temps, des troubles du comportement et une perte d'autonomie. Mais ces symptômes ne sont pas spécifiques de la maladie d'Alzheimer. Et tout l'enjeu est de savoir distinguer cette pathologie d'autres démences, de poser le diagnostic le plus fiable et le plus précoce possible.

En 2005, un groupe international de neurologues, coordonné par Bruno Dubois à l'Inserm, s'est réuni pour redéfinir les critères diagnostiques établis en 1984. Jusqu'alors, il fallait attendre la mort d'un patient pour pouvoir établir avec certitude le diagnostic de maladie d'Alzheimer, après l'examen des lésions dans son cerveau. Et de son vivant, on ne pouvait évoquer qu'une probabilité de pathologie et seulement à un stade tardif, à partir d'un certain seuil de sévérité de démence.

En 2007, l'équipe internationale a fait voler en éclats ces concepts. Les chercheurs ont introduit de nouveaux critères diagnostiques, en particulier des biomarqueurs. Il s'agit de véritables signatures de la pathologie, présentes dès les premiers symptômes (stade prodromal).

*Il faut de nouveaux critères pour les maladies neurodégénératives*

La publication de ces résultats a constitué une révolution. Des chercheurs ont compris qu'avec ces nouveaux critères, « 36 % de leurs patients inclus dans un essai thérapeutique sur la base d'anciens critères cliniques n'avaient pas la maladie d'Alzheimer », rapporte Bruno Dubois. Et même si cette analyse n'a porté que sur un sous-groupe de patients, l'enjeu est important. Des patients n'ont pas reçu le bon traitement ou la bonne prise en charge. Et la mauvaise sélection des patients a peut-être eu un impact sur l'absence d'efficacité du nouveau traitement qui a été observée.

Depuis 2007, beaucoup d'études ont été publiées. Et le groupe international a décidé d'analyser cette littérature pour rendre plus simple et plus fiable l'algorithme de diagnostic de la maladie d'Alzheimer. « On est au bout du chemin, on arrive à l'essentiel, à quelque chose d'épuré, émanant d'un consensus international », indique le professeur Dubois. Le diagnostic de la maladie d'Alzheimer repose désormais sur « un seul couple de critères clinico-biologique pour tous les stades de la pathologie » (voir au bas de cet article). Dans la revue *The Lancet Neurology* de juin, les chercheurs sont ainsi parvenus à un diagnostic simplifié avec les critères les plus spécifiques de la maladie.

Cet algorithme plus simple et plus fiable est important, tout d'abord pour la recherche (essais thérapeutiques, caractérisation de la pathologie, suivi de cohortes de patients...). En dehors de la recherche, l'utilisation des biomarqueurs, qui est onéreuse ou invasive, reste pour l'instant limitée aux patients jeunes ou aux cas difficiles ou complexes dans des centres experts.

Le diagnostic de la maladie d'Alzheimer repose la plupart du temps d'abord sur un profil clinique évocateur. Il est ensuite confirmé ou infirmé par un biomarqueur.

*Le diagnostic clinique et biologique de la maladie d'Alzheimer*

Pour le profil clinique, trois situations existent :

- cas typiques (80 à 85 % de tous les cas): troubles de la mémoire épisodique à long terme (appelés syndrome amnésique de type hippocampique et correspondant par exemple à la difficulté de se rappeler d'une liste de mots même avec des indices),

- cas atypiques (15 à 20 % des cas): atrophie de la partie arrière du cortex cérébral ou aphasie logopénique (trouble de la mémoire verbale où le patient répète un mot en inversant les syllabes par exemple) ou atteinte de la partie avant du cerveau (qui donne des troubles du comportement),

- états précliniques: asymptomatiques à risque (patients sans symptôme mais pour lesquels on découvre fortuitement dans le cadre d'études scientifiques qu'ils ont des biomarqueurs positifs) et présymptomatiques (ayant une mutation génétique).

L'un des deux biomarqueurs suivants est nécessaire :

- dans le liquide céphalorachidien (issu d'une ponction lombaire) : teneurs anormales de protéines cérébrales (en baisse pour la protéine bêta amyloïde et en hausse pour la protéine tau)

- dans le cerveau par neuro-imagerie TEP (tomographie par émission de positons) : rétention élevée du traceur amyloïde.

**La traque de la musaraigne de Florent Couao-Zotti**

Le polar en Afrique se porte bien. Si l'Afrique du Sud se présente en excellent porte-drapeau du genre avec un Deon Meyer ou une Angela Makholwa, je peux dire sans me tromper que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale entretiennent de façon remarquable le feu sacré. Je vous présente brièvement ici, le dernier roman de Florent Couao-Zotti, que je considère comme l'une des valeurs sûres pour tout lecteur pressé de découvrir ce que deviennent les héritiers de Couchoro, Moussa Konaté, Massan M. Diakaté, et autres Simon Njami, Achille Ngoye, etc.

Couao-Zotti n'est plus à présenter. Son dernier roman, *La traque de la musaraigne* (Jigal, 2013) pour moi relève plus du roman noir que du polar stricto sensu. Cela ne rend que plus intéressant l'exercice. Une journaliste de Jeune Afrique a dit tout le mal qu'il pensait de ce roman. Une journaliste parisienne certainement,



qui préfère la prise de tête à l'efficacité du roman noir façon Zotti, car il faut le dire : au marché des poules, le cancrelat ne reste pas invendu ! Le seul reproche que je ferai moi à ce roman pourrait devenir sa qualité ! Même dans les situations improbables, on rit parce que Couao-Zotti a toujours un revolver caché qu'il fait dégainer par

ses personnages. Ceux-ci sont au nombre de trois. Il y a d'abord Deborah Palmer, une sorte de James Bond Girl (ou de SAS Girl ?) qui fuit le Ghana avec le magot d'une casse. Ensuite, il y a Jésus Light, l'amant de Deborah, l'auteur de la casse, qui a confié le magot à Deborah avant de se faire arrêter un temps. Libéré, il est à la recherche de la voleuse, dans un Cotonou surchauffé par la débrouille et les trafics en tout genre. Un homme a le malheur de croiser le chemin de ce duo diabolique : Stéphane Négirec, un jeune breton idéaliste et totalement malchanceux. Deborah la fuyarde embarque Négirec dans une fuite sans précédent qui se termine dans les mailles des preneurs d'otages du Boko Haram. Ce roman décline toutes les menaces sous lesquelles vivent les populations du Golfe de Guinée, il renseigne mieux qu'un traité de sociologie contemporaine.



Florent Couao-Zotti

Et il vous fait rire, surtout quand la narration croise le monde interlope de la prison de Cotonou. Ne ratez pas les pages 50 et 51, vous y rencontrerez une certaine "Chérta", cette cochonne à qui les prisonniers doivent présenter les hommages sous peine de se faire taillader par Couteau Véreux, le chef des lieux ! Couao-Zotti ne se raconte pas, il se lit !

**Par Kangni Alem, Grand Prix de littérature Afrique Noire**

**Distinctions****Vanessa Worou élue "Meilleure Voix Féminine Africaine"**

La 13ème édition du trophée "Hokan Africa" qui a eu lieu à Lomé le samedi 26 juillet dernier, a consacré l'artiste de la chanson togolaise, Vanessa Worou "Meilleure Voix Féminine Africaine". C'était au cours d'une soirée de gala au Grand Rex à Lomé.

"Je ne m'y attendais pas. Je n'ai jamais chanté pour avoir un prix. Je chante pour le plaisir des gens, la guérison des peuples. Je remercie le Jehovah de la chanson", a déclaré la chanteuse togolaise pendant la remise du trophée.

Vanessa Worou a à son actif un unique album, Eke, sorti en 2007. Depuis plus de sept ans, elle n'a plus rien produit. Certes, l'artiste a morflé pendant deux ans, de sérieux ennuis de santé.

Plusieurs personnalités togolaises - Faure Gnassingbé, Dr Michel Kodom, Bassabi Kagbara, Auguste Sagbo - ont récompensées par ce trophée.

**Littérature****Où sont nos critiques ?**

Curieux dysfonctionnement que celui du champ littéraire togolais : abondance de production et absence totale de critiques ! Dysfonctionnement qui nous fait croire à tort ou à raison que la littérature togolaise se porte bien, puisque le catalogue des œuvres devient de plus en plus fourni. Seulement voilà : dans cette abondance de la production littéraire togolaise, la qualité n'y est pas toujours et personne n'en parle. C'est là où se trouve le danger pour la littérature togolaise. Nous manquons de critiques littéraires qui, par les outils littéraires, dissèquent les œuvres pour en sortir les qualités et les défaillances afin de permettre aux auteurs de se remettre en cause et aux lecteurs d'aller à l'école de la qualité littéraire.

Si nous parlons de manque de critiques littéraires, c'est peut-être mal dit, parce qu'il en existe. Enfin de leur formation, beaucoup de personnes, notamment celles qui forment et celles formées aux départements de lettres modernes des universités de Lomé, de Kara et même d'ailleurs, sont généralement consacrées spécialistes de telle littérature ou de telle autre littérature. Mais pourquoi, diable, ne parlent-elles, ces personnes ? Pourquoi ? Nous ne trouvons à cela que trois raisons.

La première, la paresse

intellectuelle. Autrement comment expliquer le silence des universitaires et de divers spécialistes de la littérature ? Ils ne parlent pas, parce qu'ils ne lisent pas, du moins les œuvres de la littérature togolaise. Ceux qui sont censés éclairer aussi bien les lecteurs que les écrivains, dansent la polka ailleurs que sur les fabriques de cérémonies littéraires. Et tout le monde rame et rame. Dans toutes les directions, on va ! De la complaisance à la médiocrité satisfaisante, des lumières aux ténèbres et vice versa. La littérature togolaise ploie sous la confusion, parlez messieurs les spécialistes !

La deuxième raison, c'est que la critique littéraire ne serait pas payante, donc nos chers "formés pour" lui consacrent peu de temps, refusant de regarder l'intérieur de la nuit pour, soi-disant, éviter de signer la décapitation de leur porte-monnaie. Et la littérature togolaise en pâtit, surtout dans l'écriture de sa tradition, de sa mémoire. Homis le théâtre togolais, on a du mal à trouver aux autres genres leur mémoire. Il y a donc nécessité d'écrire l'histoire littéraire togolaise. Cela donnerait aussi plus de repères à ceux qui veulent se lancer dans l'écriture, pour peu que ces derniers veuillent bien lire des choses avant de se lancer.

La troisième raison serait la peur de frustrer. Elle empêcherait d'écrire de vraies critiques, comme si notre part de réflexion sur une œuvre demandait l'aval d'autrui. Nous faisons preuve d'hypocrisie et de malhonnêteté intellectuelle. On est réduit ici à ménager tout le monde, à "encourager", comme on le dit. On cache généralement tout le mal qu'on pense d'une œuvre. Et la gangrène de la médiocrité prolifère majestueusement.

Où sont donc nos critiques ? Qu'ils viennent nous révéler nos faiblesses ! Nous dire les plaies béantes de notre champ littéraire. Cela permettra de les penser. Nous voulons des critiques redoutés et redoutables, des spécialistes de littérature qui ont de la voix, qui donnent de la voix au propre comme au figuré. Ils peuvent se tromper, qu'importe ! L'essentiel, c'est qu'ils permettront à chacun de prendre conscience qu'"écrire n'est pas un fait divers".



**Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses**

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre D. AGBODAN**  
**Maurille AFERI**  
**Pater LATE**  
**Kossiwa TCHAMDJA**  
**Koffi SOUZA**  
**Alan LAWSON**  
**Abel DJOBO**  
**Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLA G.**

## Entre son système d'enseignement supérieur et un marché du travail exigeant Le Togo recherche la meilleure stratégie de développement des compétences

Late Pater

Huit mois juste après la trousse de travail du Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche au Togo, le ministère de tutelle remet ça. Cette fois-ci, ce 29 juillet 2014 à Lomé, il est question de lancer le projet portant sur le thème «*Enseignement supérieur et marché du travail : quelle stratégie de compétences pour le Togo?*», organisé par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le cabinet du ministre Octave Nicoué Broohm. De façon directe, il s'agit de repenser, encore une fois, le système togolais d'enseignement supérieur dans sa capacité à mieux répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail, et de le rendre plus novateur, plus sensible aux besoins d'un savoir concurrentiel imposé par l'économie mondiale.

En réalité, le projet actuel part d'un constat qui n'est pas nouveau en soi. L'émergence d'un marché mondial pour le capital humain de haut niveau nécessite un réexamen des politiques et des hypothèses en faveur d'un enseignement supérieur de qualité, et du rôle d'avant-garde qui est exigé des établissements d'enseignement supérieur dans toutes les stratégies de développement. Ceci ne pourra se faire sans la refonte des anciens modes de fonctionnement et des schémas organisationnels de l'enseignement supérieur appelés à s'adapter à un monde du travail en pleine mutation. Surtout qu'il n'est pas un secret que les systèmes d'enseignement supérieur sous les tropiques ont pendant longtemps souffert d'un clivage entre l'intelligence et l'action. «*Les pays en développement sont en marge d'une économie mondiale hautement concurrentielle, en raison de leurs systèmes éducatifs peu préparés à concilier les formations données et les attentes de la société, à établir un bon partenariat entre l'université et le monde du travail, à participer à la création efficiente et à l'utilisation compétitive du savoir*», souligne-t-on.

Acoupsûr, il va donc falloir trouver les moyens d'élaborer de nouveaux paradigmes et stratégies pour, à la fin, valoriser les compétences dont regorgent les universités et optimiser l'adéquation formation-emploi. Il va falloir élaborer de nouveaux schémas de formation plus prometteurs pour la jeunesse togolaise. Les offres de formation dans l'enseignement supérieur ne sont pas en phase avec les besoins de l'environnement socioéconomique.

Fort de tout ceci, l'OCDE appuie logiquement le Togo à faire un diagnostic de son système d'enseignement supérieur pour son amélioration, vu les nouveaux besoins du marché du travail qui s'imposent à lui sur le double plan local et mondial. Pour l'Organisation, l'approche va consister à placer la



Octave Nicoué Broohm, Ministre de l'Enseignement Supérieur

notion de compétences au centre des préoccupations, plutôt que le niveau d'éducation ou le type de formation. De quoi déceler et corriger les écarts et les dysfonctionnements entre les formations reçues, les compétences acquises et les besoins réels du marché. La méthodologie choisie veut s'appuyer sur la collecte de données originales auprès des entreprises et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Le projet va connaître quatre phases : phase 1, préparation du projet, recherche sur le contexte socioéconomique et éducatif du Togo, séminaire de lancement en mai-juillet 2014 ; phase 2, analyse des résultats du séminaire et de la recherche, rapport préliminaire en août-octobre 2014 ; phase 3, travail de terrain et collecte de données,

séminaire de consultation entre novembre 2014 et janvier 2015 ; phase 4, analyse des données et recommandations de politiques publiques, rapport final en février-avril 2015.

Bon à savoir : par ce projet, il se dit déjà que le Togo servira de pilote pour son extension à d'autres pays en développement.

En rappel, au moment du Conseil présidentiel en novembre 2013, il était dit que l'enseignement supérieur public togolais souffre de l'insuffisance des moyens matériels et financiers ; le petit nombre du personnel enseignant ne répond pas au ratio moyen ; les étudiants et les enseignants ont de la peine à sortir de la réforme LMD ; les étudiants et les parents ignorent royalement qu'il n'est plus possible de fréquenter l'université aux frais

de l'Etat providence ; la démographie estudiantine est explosive, etc. Dans le supérieur privé, ce n'est pas la perfection : c'est du business qui se développe par les fondateurs des instituts et des écoles, avec des diplômés au rabais qui sont produits, des filières importées sans se soucier des débouchés qui s'ouvrent aux étudiants en fin de formation, des enseignants sans la formation de base, des frais de scolarité qui ne cadrent pas avec les opportunités pédagogiques des établissements, etc. Le système d'enseignement supérieur et de la recherche du Togo est en train d'opérer un décrochage qualitatif. Le Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche s'est voulu une concertation nationale pour «*synthétiser les différentes propositions issues des sources variées et les traduire en un schéma directeur général d'actions concrètes acceptées par tous*», après les nombreux rapports, colloques, études diagnostiques et enquêtes qualitatives intervenus courant 2012-2013. C'était l'occasion des croisements d'idées, d'opinions, de philosophies... pour trouver la juste mesure d'une pédagogie d'action collective construite autour des valeurs partagées sur le rôle que le Togo entend faire jouer à son système d'enseignement supérieur et de la recherche. Un document de référence devrait en sortir.

Résultats préliminaires de l'enquête EDST-3 de 2013 (suite et fin)

## Un risque de 1 sur 50 de décéder de cause maternelle pendant les âges de procréation chez les femmes

**Indicateurs du paludisme.** Deux-tiers (67%) des ménages au Togo possèdent au moins une moustiquaire imprégnée ou non. Dans presque la totalité des cas, il s'agit d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide (MI) puisque 65% des ménages en possèdent. Selon le milieu de résidence, les ménages ruraux sont en proportion plus élevée que les ménages urbains à posséder au moins une MI (71% contre 58%). La proportion d'enfants ayant dormi la nuit précédant l'enquête sous une MI est de 43%. Cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain : 46% contre 38%. Dans les ménages ayant une MI, la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous une MI la nuit ayant précédé l'enquête est de 60%. Parmi les femmes enceintes, 40% se sont protégées contre le paludisme en dormant sous une MI. Dans les ménages ayant une MI, la proportion de femmes enceintes de 15-49 ans qui ont dormi sous une MI la nuit ayant précédé l'enquête s'établit à 58%. On note une tendance à la baisse des proportions de femmes enceintes (46% en 2010 et 40% en 2013) et des enfants de moins de 5 ans (57% en 2010 contre 43% en

2013) qui ont dormi sous une MI la nuit avant l'enquête.

Pour 87% des dernières naissances survenues au cours des deux années ayant précédé l'enquête, la mère a pris, à titre préventif, des antipaludiques au cours de la grossesse. Cependant, la proportion de femmes ayant suivi, comme recommandé, un Traitement Préventif Intermittent (TPI), à savoir deux doses de SP/FAnsidar reçues au cours des visites prénatales est seulement de 44%. Le pourcentage de femmes enceintes ayant reçu le TPI est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain (33% contre 63%). Parmi les enfants de moins de 5 ans ayant eu de la fièvre au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête, 18% ont pris un antipaludique quelconque. On constate que la combinaison à base d'artémisinine a été l'antipaludique le plus fréquemment pris pour traiter la fièvre (9%). La proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant eu la fièvre au cours de la période de référence qui ont pris un antipaludique est quasiment la même en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Prévalence de l'anémie chez les femmes et les enfants.** Dans l'ensemble, 70% des enfants de 6-

59 mois sont anémiés : 25% souffrent d'anémie légère, 42% d'anémie modérée et 2% d'anémie sévère. Le pourcentage global d'enfants souffrant d'anémie est plus élevé en milieu rural (73%) qu'en milieu urbain (64%). Le pourcentage global d'enfants de moins de 6-59 mois atteints d'anémie varie de 64% dans l'agglomération de Lomé à 76% dans la région de la Kara. Chez les femmes de 15-49 ans, 48% sont atteintes d'anémie : 36% d'anémie légère, 11% d'anémie modérée et 1% d'anémie sévère. Les femmes du milieu urbain sont plus anémiées que celles du milieu rural (52% contre 45%). Selon les régions, la proportion de femmes atteintes d'anémie varie de 38% dans la région Centrale à 56% dans la région Maritime et l'agglomération de Lomé.

**Prévalence du paludisme.** La prévalence estimée au départ à 38% et confirmée à partir de l'examen microscopique de la goutte épaisse (36%) indique que, dans l'ensemble, plus du tiers des enfants sont positifs. Selon les résultats de la goutte épaisse, il n'existe pas de disparité notable liée au sexe. Suivant le milieu de résidence, cette prévalence est beaucoup plus

élevée en milieu rural (47%) qu'en milieu urbain (14%). Du point de vue de la région, l'agglomération de Lomé passe pour la région à faible prévalence (8%) tandis que les Plateaux (51%) et la Kara (52%) présentent les prévalences de paludisme les plus élevées.

**Mortalité des enfants.** Pour la période des cinq dernières années avant l'EDST-III (2009-2013), le quotient de mortalité infantile est évalué à 49 décès pour 1.000 naissances vivantes. Quant à ses composantes, elles se situent à 27% pour la mortalité néonatale et à 22% pour la mortalité post-néonatale. Le quotient de mortalité juvénile s'établit, quant à lui, à 42% et celui de mortalité infanto-juvénile est de 89%. De façon générale, de 1988 à 2013, on note une tendance à la baisse des quotients de mortalité. La mortalité infantile, bien qu'ayant connu une baisse peu sensible de 80‰ en 1988 à 77‰ en 1998, est passée à 49‰ en 2013. Quant à la mortalité infanto-juvénile, après avoir connu une augmentation de près de 9 points en 1998, elle est passée de 155‰ à 89‰ en 2013.

**Mortalité maternelle.** Pour la période de sept ans précédant l'enquête, le taux de mortalité maternelle chez les femmes de 15-

La diaspora togolaise a organisé, pour la seconde fois consécutive, la semaine de la diaspora, à Lomé. Le ton était au rassemblement des Togolais de l'extérieur, en l'occurrence ceux des Etats Unis et de l'Europe. L'objectif principal de cette manifestation est d'unir les forces dispersées pour contribuer ensemble au développement de la terre mère, le Togo.

Depuis une décennie bientôt, le gouvernement togolais s'évertue à mettre en place des mécanismes pour permettre à toutes les filles et à tous les fils du pays de participer, quel que soit leur lieu de résidence, à la construction de leur nation. Pour se faire, il faut permettre à chacun de se sentir libre dans ses mouvements et dans ses activités. C'est ainsi qu'une cellule de la diaspora a été instituée et domiciliée au ministère des affaires étrangères et de la coopération. Les assises de la diaspora organisées en Afrique, aux Etats Unis et en Europe a été la marque de cette cellule dans le souci de se rapprocher des Togolais de l'extérieur, leur exposer et expliquer les facilitations de retour et d'investissement proposées par le gouvernement.

Assurément, cet appel a eu des échos favorables au sein de la diaspora togolaise. Selon Dr Thon, initiateur de la Togolese fondation, l'association principale organisatrice de la semaine de la diaspora, «*Ce que le gouvernement a fait après les assises, c'est de nous dire, nous qui sommes dans la diaspora que, voilà, vous êtes dans la diaspora, nous reconnaissons votre intonation dans l'économie de notre pays. Nous vous ouvrons les bras pour venir nous aider à construire ce pays... mais je voudrais dire que, les assises, c'est le pas que le gouvernement a fait vers la diaspora.*»

«*Maintenant, ce qui nous reste à faire dans la diaspora, c'est de nous organiser...*» a-t-il souligné. Pour une bonne organisation de la diaspora, une exigence essentielle s'impose à elle.

La diaspora doit réussir à se trouver un interlocuteur crédible dont le principal rôle reviendrait à défendre les intérêts de l'ensemble des Togolais de l'extérieur et les rapprocher en se retrouvant périodiquement dans un cadre propice comme celui de la semaine de la diaspora. En ce sens que les différences politiques, idéologiques, religieuses... soient une richesse dans la recherche des voies et moyens pour participer réellement au développement du pays à travers des projets fiables et viables..

(suite à la page 4)

## Sur les principaux marchés de la capitale Les indices Communications et Enseignement relativement stables sur plusieurs mois

Jean Afolabi

Sur les principaux marchés de Lomé, l'indice «Communications» semble marquer une pause depuis le début de l'année. Bien qu'il soit légèrement en hausse par rapport à ce qui fut le même cas il y a un moment. A 100,8 en décembre 2013, pour descendre à 100,6 en janvier, l'indice Communications est passé à 100,5 en février pour y rester pour un temps. En tout cas, il y est jusqu'en juin dernier, d'après les derniers chiffres de la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. Cet indice s'est pointé sous la barre de 100 pour la dernière fois en décembre 2012, plus précisément à 96,8. Il mettait ainsi un terme à une stabilité plus ou moins longue. Il est subitement passé à 103,5 le mois suivant, pour ne plus redescendre sous 100, flottant entre 103,5 et 101. En janvier 2014, il affichait 100,6 avant d'observer une pause sur 100,5 le mois suivant. Ou'il y reste !

Un comportement similaire s'observe chez l'indice «Enseignement». En juin, il a affiché



113,6. Ce qui représente une baisse de 0,2 point par rapport aux trois mois qui ont précédé qui, eux, étaient en hausse par rapport au mois précédent. En début de l'année dernière, en glissement annuel, de février à avril, cet indice affichait 111,3. Cela s'est poursuivi jusqu'en septembre, avant 113,3 du mois d'octobre jusqu'en décembre 2013. Il grimpe ensuite à 113,7 puis à 113,9 en février pendant quatre mois.

Idem pour l'indice «Article d'habillement et chaussures». En tout cas, sur six mois, depuis janvier 2014, il est à 104,7 contre 104,5 en décembre. Décembre qui constituait aussi une hausse par rapport au 104,1 de novembre. En fait, c'est

en juin 2013 qu'il franchissait 104 pour la dernière fois, à 104,4. Il chute à 103,8 les deux mois suivants, pour 103,7 en septembre et octobre.

En revanche, bien qu'en diminution de 3,7 points en glissement annuel, à 113,7 en juin, l'indice «Produits alimentaires» est en constante hausse. En janvier, il affichait 106,9 avant de glaner 2 points en février, puis un autre point en mars. En avril, il passe carrément à 112,9 pour y ajouter un autre point en mai. Il perd un léger 0,1 point en juin, mais demeure en baisse de 3,5 point en glissement annuel par rapport à juin de l'année dernière.

## Résultats préliminaires de l'enquête EDST-3 de 2013 (suite et fin) Un risque de 1 sur 50 de décéder de cause maternelle pendant les âges de procréation chez les femmes

(suite de la page 3)

En d'autres termes, au Togo, pour 1.000 naissances vivantes au cours des sept années précédant l'EDST-3, 4 femmes sont décédées pendant la grossesse, pendant l'accouchement, ou dans les deux mois suivant l'accouchement. Un autre indicateur, le risque de mortalité maternelle sur la durée de vie, est calculé à partir du rapport de mortalité maternelle. Cet indicateur exprime le risque pour une femme de décéder de cause maternelle durant les âges de procréation. Ce risque est estimé à 0,02 pour la période 0-6 ans avant l'enquête. Autrement dit, aujourd'hui au Togo, les femmes courent un risque de 1 sur 50 de décéder de cause maternelle pendant les âges de procréation.

**Connaissance du VIH/sida.** Le niveau de connaissance du VIH/sida est très élevé au Togo. Le VIH/sida est presque connu de toute la population. Ainsi, 97% des femmes et 99% des hommes ont déclaré avoir entendu parler du VIH/sida. En outre, quelle que soit la caractéristique sociodémographique considérée, cette proportion demeure toujours élevée. La limitation des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté et l'utilisation des condoms demeurent les principaux moyens de prévention de l'infection du VIH. 74% des femmes et 76% des hommes ont déclaré que le recours à ces deux moyens pourrait réduire les risques de contracter le VIH/sida. Il est à signaler que de ces deux moyens,

la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté a été le moyen le plus cité aussi bien par les femmes (86%) que par les hommes (92%). Il est à noter que la connaissance de l'utilisation des condoms et de la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire non infecté est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural et augmente avec le niveau d'instruction. Du point de vue régional, les femmes des Plateaux (68%), de la Kara (66%) et des Savanes (65%) connaissent moins ces deux moyens de prévention. En ce qui concerne les hommes, cette connaissance est faible dans la Maritime (57%) et les Savanes (59%).

**Multiplicité des partenaires sexuels et utilisation du condom.** Seulement 1% des femmes a déclaré avoir eu au moins 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois. Parmi ces femmes, 55% ont déclaré avoir utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels. Par ailleurs, les femmes ayant déjà eu des rapports sexuels ont déclaré avoir eu, en moyenne, 2 partenaires sexuels au cours de leur vie. 17% des hommes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir eu au moins 2 partenaires sexuelles au cours des 12 derniers mois. Ce comportement est plus courant chez les hommes du milieu rural (18%) que chez ceux du milieu urbain (15%); il est plus fréquent chez les hommes en union (25%), suivi de ceux en rupture d'union (14%). Au

niveau régional, le pourcentage des hommes qui ont déclaré avoir eu deux partenaires sexuelles ou plus au cours des douze derniers mois varie de 14% (agglomération de Lomé) à 20% (région des Plateaux). Parmi les hommes de 15 à 49 ans ayant eu plus d'un partenaire sexuelle au cours des 12 derniers mois, seulement un peu plus du quart (29%) a déclaré avoir utilisé un condom. Cette proportion d'utilisation du condom est plus élevée chez les hommes du milieu urbain que chez ceux du milieu rural (45% contre 18%). Elle augmente avec le niveau d'instruction en passant de 4% des hommes sans niveau d'instruction à 58% des hommes du niveau supérieur. Au niveau régional, elle varie de 17% (région des Savanes) à 49% (agglomération de Lomé). Les hommes de 15 à 49 ans ayant déjà eu des rapports ont déclaré avoir eu en moyenne 6,1 partenaires sexuelles au cours de leur vie. Cette moyenne est plus élevée en milieu urbain (7,3) qu'en milieu rural (5,1). Elle augmente avec le niveau d'instruction et varie de 4,5 pour les hommes sans instruction à 8,9 pour ceux ayant le niveau supérieur. Elle est plus élevée pour les hommes en rupture d'union (9,2) et de l'agglomération de Lomé (7,7).

En rappel, principalement, la 3<sup>ème</sup> Enquête démographique et de santé au Togo (EDST) a été réalisée du 10 novembre 2013 au 15 avril 2014 par 90 agents répartis en 15 équipes de travail.

En attendant une rencontre de haut niveau à Lomé

## Un texte en projet prend en compte la piraterie maritime

En début d'année prochaine, le Togo devrait accueillir à Lomé les chefs d'Etat des pays concernés par la piraterie maritime au cours d'une conférence internationale sur la sécurité maritime et le développement. Une proposition faite et approuvée à Malabo, en Guinée équatoriale, au dernier sommet de l'Union africaine. Il y aura là la plupart des pays du Golfe de Guinée, les Etats-Unis, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne... D'ici là, le Togo se prépare activement à adapter ses lois à ce nouveau sport maritime qu'est la piraterie et qui menace ses côtes. Un projet de Code de la marine marchande en gestation a pris en compte plusieurs actes sur la piraterie et ses acteurs. Le temps des les intégrer au code pénal.

Ainsi, seront poursuivis et jugés comme pirates tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire armé et navigants sans être ou avoir été muni pour le voyage de passeport, rôle d'équipage, commissions ou autres actes constatant la légitimité de l'expédition. Ou tout capitaine d'un navire armé et porteur de commission délivrée par deux ou plusieurs Puissances ou Etats différents. Dans le premier cas, les pirates seront punis, à savoir : le capitaine, chef et officiers et les autres hommes de l'équipage, conformément au code pénal en vigueur.

Sont poursuivis et jugés comme pirates tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire togolais lequel commettrait à main armée des actes de déprédation ou de violence ; soit envers des navires togolais ou des navires d'une Puissance avec laquelle le Togo ne serait pas en état de guerre, soit envers les

équipages ou chargements de ces navires. Tout individu faisant partie d'un navire étranger, lequel, hors l'état de guerre et sans être pourvu de lettre de marque et de commissions régulières, commettrait lesdits actes envers des navires togolais, leurs équipages ou chargements. Ou le capitaine et les officiers de tout navire quelconque qui aurait commis des actes d'hostilité sous un pavillon autre que celui de l'Etat dont il aurait commission. Sera également poursuivi et jugé comme pirate, tout Togolais qui, ayant obtenu même avec l'autorisation du gouvernement, commission d'une Puissance étrangère pour commander un navire armé, commettrait des actes d'hostilité envers des navires togolais ou d'Etats auxquels des droits équivalents ont été reconnus, leurs équipages ou leurs chargements.

Sera poursuivi et jugé comme pirate tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire togolais qui, par fraude ou violence envers le capitaine s'emparerait dudit navire. Ou tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire togolais qui le livrerait à des pirates ou à l'ennemi. Dans ce cas, s'il a été commis des déprédations et violences sans homicides ni blessures, le capitaine, le chef et officiers seront punis conformément au code pénal en vigueur de même que les autres hommes de l'équipage. Si des déprédations et violences ont été précédées, accompagnées et suivies d'homicide ou de blessures, les dispositions du code pénal en vigueur seront appliquées contre les officiers et les autres hommes de l'équipage.

Les juridictions de droit commun

de la République togolaise seront seules compétentes en matière de crimes et délits commis, à bord des navires sous pavillon togolais ou dans les eaux sous juridictions togolaises. Les juridictions pénales seront compétentes en matière de crime ou délit commis à bord de navire sous pavillon d'un Etat étranger si l'infraction a été commise alors que le navire se trouvait dans les eaux sous juridiction togolaise selon que l'ordre public au Togo ait été troublé et que l'infraction ait eu des conséquences au Togo, ou que l'assistance des autorités togolaises ait été demandée par le capitaine. Ou que la victime ou l'auteur du délit n'est pas un membre de l'équipage. Sera puni d'une peine de trois à six ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 millions de francs à 200 millions de francs tout capitaine qui, dans une intention frauduleuse, détourne à son profit le navire ou qui, volontairement et dans une intention criminelle, entreprend un détournement du navire ou détruit sans nécessité tout ou partie de la cargaison, des vivres du bord ou des effets se trouvant à bord du navire. Devra encourir le double de cette peine le capitaine qui vend le navire dont il a le commandement. Sera puni de 5 ans à 20 ans et d'une amende de 50 millions de francs à 200 millions de francs toute personne qui commet à l'encontre d'un navire un acte de piraterie ou de vols à main armée. En cas de décès d'un membre de l'équipage au cours de l'opération, le maximum de ces peines sera appliqué.

A Lomé, outre la piraterie, la rencontre va aborder la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la pêche illicite, la pollution marine et l'immigration clandestine.

Sur le marché interbancaire

## Des prêts de plus de 12 milliards en une semaine au Togo

Au cours de la semaine du 15 au 21 juillet 2014, les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré des prêts à hauteur de 12,850 milliards de francs Cfa, en hausse, et des emprunts de 11,850 milliards, également en hausse par rapport à la semaine précédente. Ceci entre dans le cadre des activités du marché interbancaire qui enregistrent un total de 103,850 milliards pour les prêts et autant pour les emprunts pour l'ensemble des établissements de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) au cours de la même période.

Les prêts au Togo sont, essentiellement, à une semaine pour 3,500 milliards et à deux semaines pour 9,000 milliards. A une semaine, le taux moyen pondéré s'est situé à 3,46%. Les taux minimum et maximum sont fixés respectivement à 2,50% et 5,50%. A deux semaines, les trois taux se

sont situés respectivement à 4,92%, 4,50% et 5,75%.

En termes de prêts, les établissements de la Côte d'Ivoire ont enregistré 42,000 milliards, dont 7,000 milliards à un jour. Aux taux respectifs de 4,40%, 2,60% et 6,50%. Ceux du Sénégal en ont enregistré à 29,500 milliards. Et ceux du Burkina Faso à 17,000 milliards, dont 1,000 milliard à un mois. Aux taux respectifs de 5,11%, 4,50% et 7,00%. Le Mali et le Niger ont fait respectivement 6,500 milliards et 5,000 milliards en prêt.

En termes d'emprunts, les établissements du Sénégal ont enregistré, sur la même période, 50,500 milliards. Suivis de ceux de la Côte d'Ivoire avec 18,000 milliards, du Togo (11,850 milliards) et du Bénin avec 9,000 milliards. La Guinée-Bissau a fait 4,500 milliards, le Mali 4,000 et le Niger 3,700 milliards dont 1,000 milliard à trois mois. Les taux se sont situés

respectivement à 5,07%, 5,00% et 5,50%.

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), l'évolution du marché interbancaire de l'Union a été marquée, en mai 2014, par un accroissement du volume des transactions et une baisse des taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 109,3 milliards en mai 2014 contre 97,3 milliards en avril 2014. Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 4,26% en mai 2014, en repli de 6 points de base par rapport à avril 2014. Sur le marché à une semaine, le volume des opérations a progressé de 23,7 milliards au cours du mois sous revue. Le taux d'intérêt moyen à une semaine est ressorti à 3,74%, en baisse 101 points de base par rapport au mois précédent.

FOOTBALL/D1-14<sup>E</sup> JOURNÉE

## L'AS Togo Port détrône Angés FC

L'AS Togo Port est devenu le nouveau leader du championnat national de football de première division en battant Gbikinti de Bassar 1-0 dimanche au stade d'Ablogamé lors de la 14<sup>e</sup> journée.

	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Dif
1 AS TG PORT	24	13	7	3	3	12	7	5
2 ANGES FC	24	13	6	6	1	9	4	5
3 SEMASSI	22	13	5	7	1	14	4	10
4 FOADAN	21	13	5	6	2	11	7	4
5 MARANATHA	20	13	6	2	5	14	16	-2
6 AGAZA	19	13	5	4	4	11	9	2
7 ASKO	17	13	5	2	6	9	10	-1
8 GBIKINTI	15	13	4	3	6	13	15	-2
9 DYTO	13	13	3	4	6	9	14	-5
10 GOMIDO	13	13	3	4	6	12	20	-8
11 AS DOUANES	11	13	3	2	8	13	15	-2
12 UNISPORT	11	13	2	5	6	6	12	-6

Avec 24 points plus 5 tout autant que Angés qui est allé tenir en échec Semassi 0-0, les Portuaires prennent le fauteuil grâce au nombre de buts marqué (12 contre 9 pour les Angés).

Semassi occupe désormais la 3<sup>e</sup> place avec 23 points, suivi de

Foadan (21 points) qui a dominé Unisport 1-0.

On notera également lors de cette 14<sup>e</sup> journée, la belle percée de Maranatha qui prend la 5<sup>e</sup> place avec 20 points après avoir dominé Dyto 1-0. Tout comme Gomido (13 points) qui abandonne

la dernière place du classement à Unisport pour occuper la 10<sup>e</sup> à l'issue de match à rebondissement qui lui a permis de battre l'AS Douanes 2-1.

Enfin, Agaza engrange trois nouveaux points et se hisse à la 6<sup>e</sup> place avec 19 point en venant à

bout d'Asko de Kara 1-0.

**Résultats de la 14<sup>e</sup> journée :**  
Agaza vs Asko 1-0; Maranatha vs Dyto 1-0; Gomido vs AS Douanes 2-1; Semassi vs Angés 0-0; AS Togo Port vs Gbikinti 1-0; Foadan vs Unisport 1-0.

## La RDC toujours en course pour la CAN 2019 ?

Que la presse congolaise fait état d'un retrait de la candidature de la RDC pour l'organisation de la CAN 2019, le ministre des Sport a tenu à démentir l'information.

Candidate à l'organisation de la CAN 2019, la RD Congo pourrait bien finir par se retirer de la course. C'est l'information annoncée par plusieurs quotidiens locaux, qui indiquent que la Fédération congolaise (Fecofa) va jeter l'éponge, sans pour l'heure expliquer les causes de ce

retrait. Le pays, qui n'a jamais accueilli une phase finale de Coupe d'Afrique des nations, misait beaucoup pour l'organisation de l'édition de 2019 et aurait dû recevoir la visite d'une délégation de la CAF du 16 au 20 juillet afin de visiter les différents sites et les installations. Visite finalement annulée.

Les prémices d'un forfait à venir pour ce qui est de la candidature ? Il n'en serait rien pour le ministre des Sports congolais. Cité par Radio Okapi, Baudouin Banza Mukalayayi a

expliqué avoir "demandé à la Fecofa de mettre beaucoup plus d'efforts sur les préparatifs de la CAN U-23 de 2015 pour que ça soit bien préparée. Ce qui va nous permettre de briguer valablement la CAN 2019 ou 2022. Ce n'est donc pas un retrait mais plutôt un ralentissement." Et le dirigeant de conclure : "Il ne faut pas suivre deux lièvres à la fois."

Hôte de la CAN 2015 des moins de 23 ans, le pays doit déjà faire face à de grosses dépenses pour la te-

nué du tournoi, avec un budget estimé à pas moins de 230 millions de dollars. Somme qui doit notamment être investie afin de préparer au mieux le terrain pour la CAN 2019 et ainsi proposer un dossier solide avec des installations modernes ou réhabilitées pour certains.

Pour l'heure, la Fecofa n'a pas réagi, semblant se ranger derrière le démenti du ministre des Sports. La RD Congo est donc pour l'heure encore en lice face à l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Guinée et la Zambie.

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

## Yao Ming nommé ambassadeur par le CIO

Le Comité International Olympique (CIO) a annoncé lundi la nomination de Yao Ming en tant qu'ambassadeur pour les deuxièmes Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été, lesquels se tiendront en août à Nanjing, République populaire de Chine.

La légende du basketball chinois partagera en effet ses conseils et son expérience de la compétition au niveau international avec la prochaine génération de jeunes athlètes, tout en inspirant les jeunes du monde entier et en les incitant à bouger et à adhérer aux valeurs olympiques.

Yao Ming connaît bien les Jeux Olympiques ayant lui-même concouru aux Jeux de 2008 à Beijing, où il a marqué le premier panier du tournoi de basketball dans son pays, un moment qu'il a décrit comme "celui dont il est le plus fier de sa carrière". Athlète très populaire en Chine, Yao Ming a également connu le succès au niveau international, ayant fait l'essentiel de sa carrière au sein de l'illustre NBA.

Yao Ming sera présent aux JOJ à

Nanjing, échangera avec les athlètes et assistera à plusieurs compétitions, notamment le basketball, lequel sera présenté aux JOJ dans son format 3 contre 3. Ce concept, lancé dans le plus pur esprit des Jeux Olympiques de la Jeunesse, a pour ambition d'attirer le jeune public. Les matchs se disputeront en milieu urbain.

Pour rappel, le CIO choisit des ambassadeurs pour chaque édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse afin d'aider à faire connaître la manifestation et inciter les jeunes à bouger et à pratiquer un sport. De grands noms du sport tels que Chad Le Clos et Michelle Wie ont également été nommés ambassadeurs de Nanjing 2014. Parmi les ambassadeurs des précédentes éditions, citons Usain Bolt, Michael Phelps et Yelena Isinbaeva. La campagne de promotion de la manifestation s'adresse aux 43.5 millions de fans que compte le CIO sur ses différentes plateformes de médias sociaux.

La deuxième édition des Jeux



Olympiques de la Jeunesse se tiendra à Nanjing, République populaire de Chine, du 16 au 28 août 2014. Au total, 28 sports seront au programme de ces JOJ, y compris le

rugby et le golf. Nanjing proposera également de nouveaux formats passionnants ainsi que des innovations telles que des épreuves mixtes et plurinationales.

FOOTBALL/

## La libération des pros, casse-tête pour Neveu

Le sélectionneur de l'équipe mauritanienne, Patrice Neveu, a rendu public, mercredi 23 juillet, la liste des locaux convoqués pour le match retour, contre l'Ouganda prévu le 3 août au stade Olympique de Nouakchott. La Mauritanie aura un déficit de deux buts à remonter.

Comme on s'y attendait, le technicien français qui n'est pas sûr d'avoir l'ensemble de ses joueurs professionnels a fait appel à de nouveaux joueurs locaux pour ne pas être surpris comme au match aller où il a déclaré avoir été handicapé par des absences de dernières minutes. "Je fais appel à de nouveaux joueurs pour parer à toute éventualité", lance-t-il.

Les trois joueurs locaux, qui rejoignent un groupe de 9 déjà retenus au match aller en Ouganda, faisaient partie de l'équipe nationale des locaux. Il s'agit d'Abdoulaye Siley Gueye, le meneur de jeu de l'ACS Ksar. Doté d'une très bonne technique, c'est un talent pur qui malheureusement connaît souvent des sautes d'humeurs sur le terrain qui lui ont valu de lourdes sanctions. D'ailleurs, il a bénéficié d'une grâce du Président de la République pour revenir à la compétition durant le CHAN 2014. Mis de côté par Patrice Neveu depuis un certain temps, il revient parce que le secteur de l'animation du jeu des Mourabitounes est très faible depuis un certain temps.

Le deuxième Bocar Coulibaly, n'est lui pas à présenter parce qu'il s'agit de l'un des vétérans du championnat mauritanien et surtout l'un des défenseurs les plus intelligents de sa génération.

Durant le CHAN 2014, il était l'un des meilleurs mauritaniens sur le terrain. Patrice Neveu, qui a eu des problèmes dans le secteur défensif au match aller, le rappelle pour renforcer le côté gauche de la défense et suppléer Mamadaou Wade, qui n'est pas encore totalement rétabli de sa blessure.

Enfin Samba Abdallah Moussa, la petite merveille de l'équipe de Teyragh Zeina, est un joueur précieux dans l'entrejeu malgré son petit gabarit. Doté d'une bonne technique et d'un pied gauche magique, il va renforcer le milieu de terrain.

FOOTBALL/

## Paul Pogba, victime des propos racistes

Un candidat pour le poste de président de la Fédération italienne de football a tenu des propos racistes en faisant référence au nom de Paul Pogba. De quoi déclencher un véritable tollé en Italie.

"Opti Poba est arrivé et mangeait des bananes, aujourd'hui il est titulaire en Serie A." "Opti Pogba" n'est pas réel, mais un exemple utilisé par Carlo Tavecchio pour évoquer un joueur étranger en Serie A. Sauf que celui qui est le favori pour devenir président de la Fédération italienne de football a dérapé pour plusieurs médias italiens.

En utilisant le nom de Pogba, Tavecchio ferait plutôt référence à l'international français de la Juventus Turin. Et il aurait donc commis un sacré dérapage raciste, auquel l'Italie est régulièrement confrontée. "J'accepte toutes les critiques mais pas l'accusation de raciste parce que toute ma vie témoigne du contraire", a balayé le dirigeant italien pour se défendre. Mais la classe politique s'est rapidement saisie de l'affaire.

"Les mots de Tavecchio sont la photographie de ce que nous ne pouvions plus nous permettre", assène Debora Serracchiani, vice-secrétaire du Parti démocrate, dans La Repubblica. Le parti de gauche, au pouvoir, aurait demandé à Tavecchio de retirer sa candidature. Pour l'instant, le principal intéressé n'a fait aucun pas en ce sens. Paul Pogba, actuellement en vacances, n'a pas réagi.

FOOTBALL/

## Visite médicale fatale pour Rémy ?

Selon les médias anglais, Loïc Rémy aurait été recalé par Liverpool après la visite médicale. De quoi faire capoter son transfert si cela se confirmait.

Le cauchemar pourrait recommencer pour Loïc Rémy. Il y a quatre ans, l'attaquant avait failli ne pas rejoindre l'OM en raison d'une anomalie cardiaque décelée à la visite médicale. De nouveaux tests avaient finalement convaincu le staff médical phocéen de donner son feu vert. Pas sûr que ce soit le cas cette fois avec Liverpool.

Plusieurs médias anglais, dont les très sérieux Guardian et Sky Sports, annoncent que l'international français a été recalé par les Reds à l'issue de la visite médicale, passée à Boston où le club anglais a débuté sa préparation estivale. Aucun détail n'est donné. Le club et le joueur n'ont pas communiqué sur cette information pour l'instant.

Tout semblait pourtant réglé pour ce transfert, estimé à un peu plus de 10 M€. Prêté la saison dernière à Newcastle, Rémy devait quitter les Queens Park Rangers pour Liverpool, où il aurait récupéré le numéro 7 et la place en attaque laissés vacants par Luis Suarez. Un transfert qui serait tout simplement annulé par les Reds suite au diagnostic des médecins du club. Plus d'informations devraient être dévoilées à ce sujet très rapidement.

En attente d'éventuelles signature et ratification

## Seize pays d'Afrique de l'ouest approuvent un APE avec l'Union européenne

Les chefs d'État et de gouvernement de seize pays d'Afrique occidentale ont décidé, le 10 juillet dernier, de signer un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, décision saluée par le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht. «Je crois fermement à l'extension de notre coopération avec l'Afrique, un continent en plein essor, où les opportunités ne manquent pas. L'instauration d'un partenariat dont les membres seraient sur un pied d'égalité a toujours été l'une de mes priorités», a déclaré le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, qui s'est réjoui «tout particulièrement de voir un accord de partenariat économique devenir réalité. L'accord, fortement axé sur le développement, ouvrira la voie à une croissance économique durable en Afrique de l'Ouest, source d'emplois et de bien-être pour les citoyens».

Selon un communiqué de l'Union européenne, l'accord tient pleinement compte des écarts de développement entre l'Union et l'Afrique de l'Ouest. La première offre aux entreprises de la seconde des conditions plus avantageuses que celles qui s'appliquent aux exportations européennes vers l'Afrique. Lors des négociations, elle s'est engagée à ouvrir son marché à

l'ensemble des produits d'Afrique de l'Ouest dès que l'accord entrerait en vigueur. Elle a accepté en échange une ouverture partielle et graduelle du marché ouest-africain. Ce n'est qu'au moment où l'Afrique de l'Ouest sera prête à accorder de plus amples concessions aux principaux concurrents de l'Union que celle-ci pourra réclamer les mêmes améliorations. Et De Gucht d'ajouter: «Nous sommes en train de construire avec l'Afrique de l'Ouest un partenariat économique privilégié, lequel servira de fondation à la prospérité et la croissance à long terme de cette région si proche de l'Europe. Pour que les promesses de l'APE en matière de développement soient tenues, l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest doivent appliquer cet accord dans les plus brefs délais».

Aux termes de l'accord, l'Afrique de l'Ouest restera en mesure de protéger ses produits agricoles névralgiques de la concurrence européenne en maintenant des barrières tarifaires ou, au besoin, en instituant des mesures de sauvegarde. Pour soutenir la production agricole locale, l'Union a également accepté de ne pas subventionner ses exportations agricoles vers l'Afrique de l'Ouest. Les entreprises ouest-africaines

disposeront par ailleurs d'une plus grande souplesse pour l'emploi de composants d'origine étrangère, tout en continuant à bénéficier d'un libre accès au marché de l'Union.

En complément de l'effort consenti par les partenaires ouest-africains quant à l'ouverture de leur marché, l'Union proposera un généreux ensemble de mesures d'aide au développement. Le 17 mars, le Conseil «Affaires étrangères» de l'Union a confirmé l'octroi à l'Afrique de l'Ouest d'une aide d'au moins 6,5 milliards d'euros, environ 4 257,5 milliards de francs Cfa, durant la période 2015-2020. Le programme de développement de l'accord de partenariat économique (PAPED) jouera un rôle crucial pour garantir que l'APE promeut les échanges et attire les investissements dans les pays ouest-africains, ce qui contribuera à accélérer le développement, à favoriser une croissance durable et à lutter contre la pauvreté.

Le texte final de l'accord a été récemment officialisé par les négociateurs. Il sera maintenant présenté aux décideurs politiques de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne, pour signature et ratification.

**moovpacks**  
**Avez-vous vu les derniers packs ?**

**no limit**

Nous n'avons pas fini de vous étonner avec des offres pensées et étudiées uniquement pour vous. Nos packs, accessibles de 4 500 F à 95 000 F, sont disponibles dans nos agences et points de vente. Il suffit juste d'un pas pour entrer dans le moov, ce monde aux aventures sans limites.

**HUAWEI G3621L (Double SIM)**  
**11 900 F CFA**  
+ 60 min de crédit offert vers Moov



**BlackBerry 9220**  
**95 000 F CFA**  
+ 2 mois d'abonnement BlackBerry offert



**Alcatel OT 217D**  
**10 000 F CFA**  
+ 1 Kit de connexion offert



**Alcatel OT 232**  
**9 500 F CFA**  
+ 1 Kit de connexion



**HUAWEI G1 101**  
**4 500 F CFA**  
+ 1 Kit de connexion



**Alcatel OT 132**  
**8 900 F CFA**  
+ 1 Kit de connexion



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe **etisalat**



## COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À PARTIR DE CE JOUR, LES ESAPCES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOÉ ET KARA RESTENT OUVERTS À LA CLIENTELE DE 12H00 À 14H30 DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H00 À 13H00 LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

**LA DIRECTION GENERALE**

Exploitation du Guichet unique du commerce extérieur au Togo

## Le Premier Ministre officialise le démarrage de la 1ère phase Pilote Import Maritime

Etonam Sossou

Le Premier Ministre Sélégabodji Arthème Ahoomey-Zunu a officiellement donné le ton le 25 juillet 2014 au démarrage de la première phase Pilote Import Maritime du Guichet unique du commerce extérieur. En présence de la ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé Bernadette Balouki-Léguézim et des responsables du consortium Bureau Veritas Bivac/Soget. Soit un peu plus de trois mois après l'exposé des nouvelles procédures à l'import des conteneurs aux acteurs portuaires et opérateurs économiques togolais. Selon le Directeur Général de SEGUCE-Togo, Olivier Lederer, deux autres phases seront effectuées en 2015, après quoi le Guichet unique va couvrir tout le territoire national. «De janvier à avril 2015, le Guichet unique va connaître la phase pilote aux postes frontières terrestres, et sa généralisation de mai à juin 2015. Entre juillet et octobre 2015, la réforme concernera la phase pilote aux frontières aériennes, et sa généralisation d'octobre à décembre 2015», a-t-il précisé.

Le Guichet unique est un système virtuel, dématérialisé, interactif et performant de facilitation du commerce extérieur, un outil de gestion fonctionnant dans un environnement simplifié et sécurisé qui permettra au gouvernement d'atteindre plusieurs objectifs. «Le Guichet Unique va rendre compétitive l'économie togolaise, améliorer la sécurité et l'efficacité des procédures de dédouanement, tout en apportant des solutions innovantes pour sécuriser, automatiser et optimiser les procédures de la communauté du commerce extérieur», a affirmé le Premier Ministre.

Selon les précisions déjà données par Olivier Lederer, Directeur Général /SEGUCE-Togo, les procédures à l'import des conteneurs constituent la phase pilote du projet de Guichet unique pour le commerce extérieur au Port autonome de Lomé. Elles sont au nombre d'une dizaine, notamment l'annonce de l'escale, l'annonce marchandise, la procédure manifeste, le déchargement des marchandises, l'échange de connaissance, le bon à délivrer

commercial, les formalités de douane, l'émission de Document de Frais Unique (DFU), le paiement du Document de Frais Unique, l'autorisation de sortie, le contrôle de l'accès au Port, la sortie du terminal, la sortie effective du Port...

Le système de facturation est particulièrement innovant ; tous les paiements et transactions seront listés sur un document, permettant ainsi de gérer plus efficacement les coûts et taxes. Pour chaque chargement, sans avoir à se déplacer, tout agent maritime soumet le manifeste électroniquement sur le site web dédié et sécurisé du Guichet. Il est ainsi l'opérateur déclencheur de l'enregistrement de l'entrée des marchandises au Guichet unique. S'enclenchent alors automatiquement et séquentiellement tous les traitements par les diverses autorités et institutions financières. Leurs décisions sont retransmises aux usagers concernés (importateurs, banques et autres) jusqu'à l'émission du DFU qui autorise le paiement des factures des sociétés émettrices en un point unique. Tous les acteurs de la chaîne logistique sont autorisés à consulter



La table d'honneur à la cérémonie de lancement

la plateforme dès lors qu'ils ont reçu des codes d'accès, notamment le Port autonome de Lomé, le Commissariat des Douanes et droits indirects, le Commissariat des Impôts.

En rappel, lancé le 20 février 2014, le Guichet unique est une

plateforme dématérialisée accessible 24h/24 par internet (ou par réseau privé pour les acteurs majeurs) et reliant entre eux tous les opérateurs et usagers qui interviennent dans les opérations du commerce international pratiquées au Togo :

import, export, transit, transbordement, quel que soit le type de transport. Le Guichet unique se veut un système sophistiqué de facilitation du commerce, un outil de gestion qui fonctionne dans un environnement simplifié et sécurisé à chaque étape de la chaîne logistique. Il s'agit d'un guichet virtuel, une plateforme où toutes les informations et formalités nécessaires pour la sortie des marchandises du Port autonome de Lomé, des frontières et des aéroports seront disponibles au même endroit. Ceci doit en principe faire naître une célérité dans les transactions, une diminution conséquente des coûts et la disparition des goulots d'étranglement.

La CEET plus proche de ces clients

## Deux nouvelles agences implantées à Avépozo et Kegué

Coupsures d'électricité dû au retard de règlement des factures, difficultés de signalement des pannes techniques... voici quelques des problèmes auxquels sont confrontés les clients qui parcourent une longue distance avant de régler leurs factures dans les agences de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET). L'actuelle direction générale a non seulement décidé d'offrir des services de qualité à la clientèle mais aussi de se rapprocher d'elle.

Désormais, les longues distances que parcourent les populations des localités d'Avépozo et de Kegué et leurs environs pour les règlements de leurs factures d'électricité appartiennent à l'histoire. La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), dans le cadre de sa politique proximité clientèle a inauguré les 22 et 25 juillet 2014, deux nouvelles agences respectivement à Avépozo et à Kegué. C'est le Directeur général de la CEET, le Dr Gnané Djétéli qui a procédé personnellement à la coupure des rubans symboliques qui donne le ton aux démarrages officiels des activités de ces deux Agences inaugurées. « La Direction de la Compagnie Energie Electrique du Togo a, depuis quelques années, entamé la mise en œuvre de sa stratégie commerciale visant à se rapprocher davantage de sa clientèle et ce, à travers des actions concrètes. Il reste beaucoup à faire par exemple le cas des branchements anarchiques communément appelés «toiles d'araignée» nous préoccupe



Coupure de ruban à l'inauguration de l'agence d'Avépozo

également», a assuré le Dr Djétéli. En effet, la nouvelle agence d'Avépozo servira de relais de celle de Lomé port et va couvrir les localités d'Agbavi, Dagué, Togo Komé, Agbata-Lanzo, Amédéhové Kpogan, Adamavo, Baguida et Dévégo. Pour sa part la nouvelle agence de Kegué jouera un rôle de grand relais des localités de la banlieue nord-est de la capitale. A l'instar des autres agences celles d'Avépozo et de Kegué vont attirer une part importante de la clientèle. Elles permettront également de faire face aux nombreuses sollicitations des abonnés. Outre le règlement des factures d'électricité, ces nouvelles agences offriront de multiples services notamment les branchements, les recouvrements et les prépaiements.

Depuis quelques années la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET), multiplie des initiatives pour améliorer ses services grâce à un projet de 14 milliards financé à hauteur de 10 milliards par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Aussi, grâce à ce financement la CEET va construire

34 km de réseau Moyenne Tension aérien et souterrain en 20kv, de 45 postes de transformation Moyen Tension et Basse Tension du type cabine et en haut de poteaux 50kVA ou 160kVA et 400kVA et de 378 km de réseau aérien Basse Tension en câble pré-assemblé. La CEET va plus loin dans sa nouvelle politique de gestion avec la réhabilitation des postes de répartition de Kara et de Sokodé en remplacement des équipements électriques, de protection, de contrôle/commandes ainsi que la remise à neuf du génie civil desdits postes. Le projet couvre aussi l'aménagement de la centrale de secours de Dapaong par l'installation de deux groupes électrogènes de puissance 1000kw chacun, capables de secourir ladite ville et d'autres localités voisines en cas d'interruption de la fourniture d'énergie électrique sur le réseau interconnecté de la CEB. Parmi les résultats attendus par la CEET, l'on peut retenir une augmentation du taux d'accès global à l'électricité du Togo et l'enregistrement de 40.000 nouveaux clients cinq ans après la fin du projet.

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°291  
DE LOTO KADOO DU 18 Juillet 2014

Chers amis parieurs, comme tous les vendredis nous nous retrouvons ce 25 Juillet 2014 pour le tirage du LOTTO KADOO qui porte le N°293. Conformément aux règles du Loto Kadoo, le tirage de jour se fera directement avec bonus, car les deux derniers ont été effectués sans bonus.

Lors du tirage précédent, la LONATO a encore une fois, opéré des changements dans la vie de ses fidèles parieurs à travers divers lots intermédiaires et de gros lots sur toute l'étendue du territoire.

En effet, dans la capitale, nous avons recensé quatre lots de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA auprès des opérateurs 30021, 50332, 60201, 90026 et 70226.

A ANEHO et ATAKPAME, les points de vente 20033 et 70421 ont enregistré chacun un lot de 500.000F CFA.

La Ville de BADOU n'est pas en reste avec un lot de 525.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA remporté auprès des opérateurs 3437 et 2108.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,  
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE!  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°292 de Loto Kadoo du Vendredi 25 Juillet 2014

Numéro de base

08

82

45

85

33

Numéros bonus

85

33

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 702 de Lotto Diamant du lundi 28 Juillet 2014

Numéro de base

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*